3° Du chômage d'un jour ou de deux jours ouvrables compris entre un jour férié et un jour de repos hebdomadaire ou d'un jour précédant les congés annuels.

#### service-public.fr

- > Un salarié doit-il récupérer les heures qu'il n'a pas pu effectuer ? : Conditions (ordre public)
- > Absence d'un salarié pour cause d'intempéries : quelles sont les règles ? : Cas de récupération des heures perdues
- > Jours fériés et ponts dans le secteur privé : Ponts (ordre public)

Paragraphe 2 : Champ de la négociation collective

# 3121-51 LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

Un accord collectif d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, une convention ou un accord de branche peut : 1° Prévoir les limites et modalités du report d'heures d'une semaine à une autre lorsqu'est mis en place un dispositif d'horaires individualisés en application de l'article L. 3121-48;

2° Fixer les modalités de récupération des heures perdues dans les cas prévus à l'article L. 3121-50.

#### service-public.fr

- > Un salarié doit-il récupérer les heures qu'il n'a pas pu effectuer ? : Répartition (champ de la négociation collective)
- > Temps de travail du salarié : horaires individualisés : Report d'heures (champ de la négociation collective)

#### Dictionnaire du Droit privé

> Temps de travail

## Paragraphe 3: Dispositions supplétives

■ Legif. ■ Plan Dp.C.Cass. Dp.Appel Dp.Admin. Dp.Admin.

A défaut d'accord collectif mentionné à l'article L. 3121-51, les limites et modalités du report d'heures en cas de mise en place d'un dispositif d'horaires individualisés et de récupération des heures perdues sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

### service-public.fr

- > Un salarié doit-il récupérer les heures qu'il n'a pas pu effectuer ? : Répartition (dispositions supplétives)
- > Temps de travail du salarié : horaires individualisés : Report d'heures (dispositions supplétives)

# Section 5 : Conventions de forfait

Sous-section 1: Ordre public.

Paragraphe 1: Dispositions communes

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

La durée du travail peut être forfaitisée en heures ou en jours dans les conditions prévues aux sous-sections 2 et 3 de la présente section.

service-public.fr

p.511 Code du travail